

*ÉTUDIANTS PASS :
VOUS SOUHAITEZ VOUS RÉORIENTER
VERS DES ÉTUDES D'INGÉNIEURS ?*

**REJOUÉZ EN SCIENCES
AVEC LA PASSERELLE
TOULOUSE TECH !**



Foire aux questions

Candidature	3
Q : Comment s'effectue la sélection des candidats pour intégrer la passerelle ?	3
Q : Doit-on s'inscrire sur Parcoursup pour candidater ?	3
Q : Peut-on postuler même si l'on n'a pas eu 10 de moyenne ?	3
Q : Je souhaite candidater. Comment faire ?	3
Q : J'ai envoyé ma candidature. Quand aurai-je la réponse ?.....	3
Q : Je suis étudiant.e en PASS, et j'ai choisi une mineure littéraire, est ce que je peuxcandidater ?.....	4
Q : J'ai validé mon année PASS ou PACES et je suis maintenant en filière MMOPK, je me rends compte que je souhaite me réorienter, est ce que je peux tout de même candidater ?	4
 Déroulement de l'année passerelle	 4
Q : Quand débute et finit l'année passerelle ?	4
Q : Comment se déroulent les cours ?.....	4
Q : Quel est le rythme de la passerelle ?.....	4
Q : Comment est validée l'année passerelle ?	4
Q : Quel est le pourcentage de réussite à la passerelle ?	4
 Après la passerelle	 5
Q : Comment est fait le choix des écoles d'ingénieur au terme de la passerelle ?.....	5
Q : L'affectation en école se fait-elle au classement en fonction de la moyenne annuelle ?	5
Q : En quelle année intègre-t-on l'école d'ingénieurs à la sortie de la passerelle ?.....	5

Candidature

Q : Comment s'effectue la sélection des candidats pour intégrer la passerelle ?

R : La sélection se fait sur dossier, éventuellement complétée d'un entretien. Nous portons une attention toute particulière aux notes en mathématiques et physique pour nous assurer que vous ayez déjà un bon socle scientifique pour pouvoir suivre la formation.

Q : Doit-on s'inscrire sur Parcoursup pour candidater ?

R : Les candidatures à la passerelle passent par une plateforme spécifique, [e-candidat](#), il n'y a pas besoin de s'inscrire sur Parcoursup.

Q : Peut-on postuler même si l'on n'a pas eu 10 de moyenne ?

R : Nous acceptons de manière exceptionnelle les candidatures des étudiants proches du 10 de moyenne.

Q : Je souhaite candidater. Comment faire ?

R : Les candidatures sont ouvertes à partir de la mi-janvier et se font via la [plateforme e-candidat](#). Il y aura deux périodes d'admission sur l'année :

- Pour les étudiants souhaitant soumettre leur dossier en début d'année, vous aurez jusqu'au 10 mars de l'année en cours pour le faire. Les dossiers seront étudiés fin mars maximum et nous vous transmettrons l'avis du jury via la plateforme e-candidat. En cas d'admission, la validation définitive de l'admission se fera à réception de vos résultats finaux de l'année universitaire préparée.
- Pour les étudiants souhaitant soumettre leur dossier plus tard, vous pourrez candidater jusqu'au 10 juin de l'année en cours. Les dossiers seront étudiés fin juin maximum et nous vous transmettrons l'avis du jury via la plateforme e-candidat. En cas d'admission, la validation définitive de l'admission se fera à réception de vos résultats finaux de l'année universitaire préparée.

Pour candidater, vous devez nous transmettre votre CV, une lettre de motivation, vos bulletins de première et terminale, les résultats du bac, de PASS, et, en cas de première réorientation, vos autres résultats. Vous pouvez commencer à constituer un dossier et le compléter plus tard. Vous pouvez également consulter notre [guide e-candidat](#) en cas de difficultés ou pour plus d'informations.

Q : J'ai envoyé ma candidature. Quand aurai-je la réponse ?

R : Deux cas de figure :

- Si vous avez envoyé votre dossier au plus tard le 10 mars, alors vous aurez une réponse avant la fin du mois de mars
- Si vous avez envoyé votre dossier entre le 11 mars et le 10 juin, alors vous aurez une réponse avant la fin du mois de juin

Les candidats sont classés en trois listes : liste principale, liste complémentaire et liste des non admis. Vous serez notifiés de votre classement dans ces listes par mail, dès que la commission d'admission aura eu lieu. La notification finale de votre admission se fera par e-candidat, une fois que vous nous aurez transmis vos résultats finaux de PASS. Les candidats admis disposent d'une semaine pour confirmer qu'ils acceptent leur place. Les inscriptions administratives et pédagogiques se feront au cours du mois de juillet.

Pour celles et ceux qui sont sur la liste complémentaire, votre statut changera au fur et à mesure de la libération des places, à partir des résultats de la seconde session d'admission. Vous pourrez vérifier votre rang dans la liste sur la plateforme e-candidat et vous serez notifiés par mail de votre passage sur la liste principale. N'oubliez pas de vérifier régulièrement votre boîte mail !

Q : Je suis étudiant.e en PASS, et j'ai choisi une mineure littéraire, est ce que je peux candidater ?

R : Oui, vous pouvez candidater. Cependant, il faut que vous soyez en capacité d'indiquer pour quelles raisons votre choix se porte sur une réorientation en école d'ingénieurs alors que vous aviez une mineure littéraire.

Q : J'ai validé mon année PASS ou PACES et je suis maintenant en filière MMOPK, je me rends compte que je souhaite me réorienter, est ce que je peux tout de même candidater ?

R : Oui, vous pouvez candidater, l'important étant que vous ayez validée votre année PASS ou PACES. L'année Passerelle vous permettra de voir ou revoir les bases de mathématiques, informatique et physiques qui vous permettront ensuite de rejoindre une école d'ingénieurs.

Déroulement de l'année passerelle

Q : Quand débute et finit l'année passerelle ?

R: L'année commence tout début septembre (voire fin août selon les années) et se termine courant juin. Plusieurs semaines de vacances sont prévues dans l'emploi du temps.

Q : Comment se déroulent les cours ?

R: Les cours ont lieu sur [le campus scientifique de Rangueil à Toulouse](#) (Université Paul Sabatier, INSA...) . Les étudiants bénéficient d'une salle attribuée par semestre, ce sont les enseignants qui se déplacent pour faire cours. Les enseignements durent entre 2h et 4h.

Q : Quel est le rythme de la passerelle ?

R: L'objectif pédagogique est de permettre aux étudiants d'avoir le niveau nécessaire pour suivre les cours en école aux côtés des étudiants issus de classes prépa et autres formations. Le rythme est ainsi soutenu mais permet toutefois d'avoir "une vie à côté des études".

Certaines écoles demandent aux étudiants de réviser en complément des programmes en mathématiques pendant l'été avant leur intégration.

Q : Comment est validée l'année passerelle ?

R : L'année se déroule sous le régime du contrôle continu. Il faut valider l'ensemble des matières pour obtenir son année.

Q : Quel est le pourcentage de réussite à la passerelle ?

R: Il y a eu moins de 5 redoublements autorisés de manière exceptionnelle depuis le lancement de la formation en 2015. Deux redoublants ont été accompagnés, à leur demande, dans une procédure de réorientation.

Après la passerelle

Q : Comment est fait le choix des écoles d'ingénieur au terme de la passerelle ?

R : Un module d'accompagnement dans la réflexion sur le projet professionnel est proposé toute l'année. Il se compose de visites de toutes les écoles participant au dispositif, de travaux en groupes sur les métiers et secteurs d'activités liés à l'ingénierie, de journées d'immersion en entreprise avec des ingénieurs en poste, d'une séance avec un coach pour mieux se connaître et d'entretiens individuels (3 dans l'année) avec les responsables pédagogiques.

La passerelle offrant un choix varié de spécialisation, ce module vise à aider les étudiants à identifier plus clairement les orientations qui les intéressent.

A la fin de l'année scolaire les élèves indiquent les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer et argumentent leur(s) choix(s) devant un jury composé de représentants des directions des études/du recrutement de toutes les écoles.

L'admission dans les écoles se fait sur deux critères : la cohérence du projet professionnel de l'étudiant et les notes obtenues durant l'année.

Q : L'affectation en école se fait-elle au classement en fonction de la moyenne annuelle ?

R : L'affectation se fait au regard de l'adéquation entre le projet professionnel de l'étudiant et l'école/les écoles souhaitée(s). Les résultats scolaires sont pris en compte pour s'assurer que l'étudiant dispose des pré-requis pour réussir dans sa poursuite d'études.

Q : En quelle année intègre-t-on l'école d'ingénieurs à la sortie de la passerelle ?

R : L'intégration en école d'ingénieurs se fait en 1ère année (équivalent L3) pour les écoles qui recrutent à bac +2 ou en 3ème année (équivalent L3) pour les écoles qui recrutent niveau bac.

Contact : passerelle.tech@univ-toulouse.fr